

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GENERAUX DU 33^{ème} ET DERNIER DEGRE DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 23'30" DE LATITUDE NORD ETA 6°20' 27" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LYON

Décret : 03/D/6023

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté des Souverains Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Ecossais Ancien Accepté composant le Suprême Conseil Uni du Rite.

Vu la saisine diligentée par le Trois Fois Puissant Maître **Claude TORRENS** de la Loge de Perfection « **STELLA MARIS** » **LP 08** en date du 21/05/2023.

Vu le dossier remis par la Loge de Perfection « **STELLA MARIS** » **LP8**, conformes à la procédure « Accès aux degrés supérieurs »

Vu le vote unanime des Frères de cette Loge de Perfection possédant le 14^{ème} degré,

Vu les articles 49, 50 et 51 de notre Règle

Vu l'avis favorable du Suprême Conseil Uni réuni en Consultation Plénière le 25/05/2023

Avons décidé d'accepter que le Très Cher Frère **Pierre ANGELICO**, soit élevé au **12^{ème} degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté** :

Grand Maître Architecte.

Il sera inscrit au contrôle de la Loge de Perfection **STELLA MARIS N° LP8 à l'Orient de TOULON** le N° **12 34**.

Fait et donné en Consultation Plénière du Suprême Conseil, ce jour, le 25/05/2023.

LE TRES PUISSANT SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR



André SAGNARD

